

LE SYNDICALISME AGRICOLE

a défini hier à Quimper les objectifs « minima » qu'il se propose d'atteindre

Il n'a pas précisé le mode d'action qu'il emploiera

DEUX importantes réunions ont marqué hier, à Quimper, l'ouverture de la semaine d'informations du syndicalisme agricole avant le déclenchement de l'action directe.

Dans la matinée, les dirigeants prenaient contact avec les représentants des différentes organisations professionnelles de l'agriculture finistérienne.

Au bureau avaient pris place MM. Mévellec, président de la F.D.S.E.A. et de la Chambre d'Agriculture; Belbéoch, président de l'Office central; Uchard, président de la Fédération des Coopératives; Marcel Léon, vice-président du Comité départemental d'Habitat rural; Jeannès, président de la F.D.S.E.A.; Miossec,

président du Centre d'Economie rurale; Bécam, secrétaire de la F.D.S.E.A.

M. Mévellec ouvre la séance en remerciant les responsables des organisations présentes : Caisse régionale de Crédit agricole, représentée par son vice-président; Caisse de Bretagne de Crédit agricole, Caisse rurales et ouvrières, Mutualité 1900, Mutualité sociale, Office central de Landerneau, Fédération des Coopératives, Chambre d'Agriculture, Cercle des Jeunes, G.O.P.E.X., Centre d'Economie rurale, Centre de Promotion rurale, Centre de Promotion sociale, Syndicat de Migration rurale, Coopérative d'Habitat rural, Coopérative des Agriculteurs, Syndicat des Aviculteurs.

Second objectif, la justice dans l'attribution des bourses scolaires et l'enseignement, la retraite des vieux à 65 ans de telle sorte que les différents systèmes assurent un revenu minimum de 1 000 F par jour. « C'est le moyen, déclare M. Léon, de faciliter l'accession et l'évolution des exploitations »

Troisième objectif, l'implantation d'industries clés, permettant l'expansion de la région.

« Nous sommes décidés à agir parce que c'est une question de survie. »

Le rapport de M. Bécam

M. Bécam, secrétaire administratif, donne les grandes lignes du rapport présenté à la réunion du matin.

Il insiste sur certains points : le remboursement, 44 communes inscrites, 2 prévues en réalisation; l'accroissement de l'exode, 160.000 départs contre 80.000 prévus au plan; le vieillissement de la population active.

La discussion

M. Mévellec ouvre la discussion et M. Miossec, député, parle des efforts tentés en faveur de la décentralisation par la Chambre de Commerce, notamment pour l'amélioration des transports.

« C'est un problème d'infrastructure. Nous n'arriverons à rien si le gouvernement n'impose pas la décentralisation de quelques industries-clés. Cela s'est fait et peut se faire. »

M. de Poulpiquet reconnaît que la loi d'orientation n'a pas toujours été appliquée dans sa lettre et son esprit. Il reconnaît aussi la justesse de certaines revendications lait et viande, mais met en évidence ce qui a été fait et déclare que les crédits attribués à l'agriculture sont passés de 6 % en 1958 à 12 %, qu'un effort social considérable a été fait par rapport à 1958.

M. MEVELLEC. — Je ne conteste pas l'augmentation des crédits, mais, en fait, ces crédits ont voulu compenser en faible partie le refus d'appliquer le relèvement des prix indicatifs et souvent, par exemple, pour l'achat de machines c'est à l'expansion industrielle qu'ils ont profité. On nous a dit au départ : « Vous entrez dans une ère de stabilité, dans plus besoin d'indexation, mais nous avons vu très vite que nous étions les victimes du plan de stabilisation. »

M. Orvoen pense, comme le rapporteur, que la situation agricole est grave et pose de graves problèmes, notamment pour les jeunes.

Les chiffres sont là. Les prix agricoles ne suivent pas et la loi d'orientation n'est pas appliquée comme elle le devrait. Qu'il y ait, comme le note M. de Poulpiquet, une amélioration par rapport à 1958, c'est certain, mais, ce qui est plus grave, c'est que l'agriculture ne suit pas l'évolution générale et que l'écart s'accroît.

Le député M.R.P. exprime son accord complet avec les objectifs.

M. Montell, lui aussi exprime son accord et souligne que l'amélioration notée par son collègue de Poulpiquet est surtout une évolution du mode de vie.

« Le problème réside dans la comparaison avec d'autres catégories sociales et le fond du problème est dans cette injustice ressentie. »

M. Montell demande que chacun prenne ses responsabilités.

« Jusqu'à où chacun de nous ira-t-il pour déjeter les revendications de l'agriculture comment pouvons nous agir ? »

L'ancien ministre parle des moyens dont disposent les parlementaires : leur vote surtout. Il explique les raisons qui l'ont poussé à ne pas voter le budget en 1963, notamment la facilité de certaines dépenses de prestige et les difficultés par contre d'obte-

1964 sera une année décisive pour l'Agriculture

M. Mévellec précise ensuite le but de cette première réunion : donner à tous ceux qu'intéresse l'agriculture finistérienne un aperçu objectif de la situation actuelle. Fixer d'un commun accord les objectifs à atteindre et s'engager à apporter, jusqu'au succès complet, son appui total à la forme d'action qui sera envisagée.

Cette année 64, conclut-il, sera en effet une année décisive. Ou bien l'agriculture finistérienne obtiendra le respect de la loi d'orientation et elle pourra se maintenir, ainsi que toutes les professions qui en dépendent, ou bien ce sera l'échec et avec lui un exode rural et des « faillites » qui ébranleront toute l'économie de la région.

En terminant, M. Mévellec passe en revue le programme des prises de contact avec les différentes organisations économiques ou syndicales au cours de cette semaine.

LES ANIMATEURS DE TOUTES LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES. — Leur finalité, souligne-t-il, est la même que la nôtre : servir les agriculteurs et les aider à vivre mieux.

LES PARLEMENTAIRES. — Dont la mission première est de représenter les intérêts d'une circonscription. Ils ont voté des lois qui tendaient à rendre justice aux cultivateurs.

La loi d'orientation agricole en 1960, dont l'objet était de donner aux agriculteurs la parité avec les autres catégories sociales ou professionnelles.

La loi complémentaire en 1962, qui apportait des précisions sur le plan des structures.

La loi d'assurance maladie-chirurgie en 1961, qui donnait aux agriculteurs une couverture sociale réclamée depuis 1948.

Malheureusement, souligne M. Mévellec, décrets et circulaires d'application ont fait de telle sorte que toutes ces lois ont été interprétées d'une manière restrictive.

La situation économique de l'Agriculture en 1964

M. Bécam, secrétaire de la F.D.S.E.A., à l'aide de documents tirés d'une étude réalisée par la Fédération nationale et les Chambres d'agriculture, met en évidence la disparité entre les conditions de la vie et de revenu des agriculteurs et celles des autres catégories.

Les logements sont surpeuplés et mal équipés. 36,6 % des ménages d'exploitants et 54 % des ménages d'ouvriers agricoles sont en surpeuplement, contre 27,50 % pour l'ensemble de la nation.

10 % d'agriculteurs disposent d'installations sanitaires convenables contre 30,6 % pour l'ensemble du pays; 22 % de réfrigérateurs contre 40 % pour l'ensemble de la population; 10 % de la télévision contre 24 % pour le pays.

Les soins médicaux sont insuffisants (68 F par personne et par an dans les ménages d'exploitants; 55 F chez les ouvriers agri-

coles; 114 F dans l'ensemble du pays).

Le développement culturel marque la disparité la plus grave (40 % d'enfants d'agriculteurs et 32 % de fils d'ouvriers agricoles poursuivent leurs études au delà du primaire contre 55 % dans la population non agricole).

Les modalités d'attribution des bourses sont particulièrement à revoir.

Le revenu des ménages agricoles est bien inférieur à celui des salariés non agricoles de condition modeste.

Enfin, l'évolution démographique est préoccupante. La prise de conscience pour les agriculteurs de l'infériorité de leur situation économique a entraîné un exode deux fois plus important que ne le prévoyait le 4^e Plan et, ce qui est plus grave, l'agriculture a perdu 43 % de ses aides familiales.

Les objectifs à atteindre

M. Léon, vice-président de la F.D.S.E.A., montre ensuite quels auraient été les prix payés à la production pour les principales denrées si l'indexation avait été maintenue ou si la loi d'orientation avait été respectée.

Puis après de nombreuses interventions des représentants des organisations présentes, les objectifs suivants sont adoptés par tous les participants.

Ces objectifs, à leurs yeux, représentent des minima et l'action syndicale serait poursuivie tant qu'ils n'auraient pas obtenu satisfaction.

Ils concernent les prix de certains produits, la retraite vieillesse et l'industrialisation.

Pour les prix, le syndicalisme agricole demande

Œufs : un prix moyen de 0 F 20 à la production ;
Poulets : un prix moyen de 2 F 60 le kilo vif à la production.
Porc : un prix moyen de 0 F 70

la livre sur pied à la production.
Bœuf : un prix moyen de 1 F 42 la livre sur pied en première qualité.

Blé : le rapprochement prévu Orge : 37 F 50 le quintal.
Lait : 0 F 43 le litre, c'est-à-dire le prix moyen européen.

D'autre part, en ce qui concerne la retraite vieillesse, le syndicalisme agricole demande que la F.A.S.A.S.A. vienne compléter la retraite vieillesse de façon qu'elle atteigne 10 F par jour et par individu à partir de 65 ans.

Bourses scolaires. — Que l'on revoit de façon particulière les modalités d'attribution aux enfants des agriculteurs.

Industrialisation. — Nécessité d'une décentralisation des industries et de leur implantation dans les régions à forte population rurale.

Ces objectifs sont approuvés à mains levées par tous les participants.

Large débat entre la F.D.S.E.A. et les parlementaires

Le rapport de M. Léon

M. Léon, président-adjoint, présente d'abord la situation catastrophique (c'est son expression) de l'agriculture, le découragement l'incertitude quant à l'avenir, les difficultés croissantes.

« Nous avons décidé de nous battre sur le problème des prix. Les agriculteurs ne veulent plus être trompés par certaines formules d'aide, ils veulent des prix réels, aménagés en fonction de la situation particulière du département et nous prenons comme prix de base les prix moyens de la communauté européenne prévus par le traité de Rome, prix sur lesquels nous sommes en retard. »

nir certains crédits pour des investissements économiques indispensables.

M. Montell présente par ailleurs des statistiques officielles dont les chiffres sont contestés quant à la situation agricole, M. Mévellec apporte des précisions et remercie M. Montell.

M. Le Goasguen : « Cette réunion doit avoir un sens nous devons chercher les moyens d'aboutir à un résultat ». Le député de Brest fait état d'une résolution d'un groupe d'étude demandant le relèvement des prix agricoles et l'allègement des charges d'emprunt ainsi qu'une enquête sur l'utilisation des crédits affectés à l'agriculture.

M. Hamon, après avoir donné son accord soulève le problème du départ des jeunes et de la situation de la femme, problème lié à l'amélioration du revenu et de la condition agricole.

En fin de réunion, M. Mévellec insiste essentiellement sur l'application de la loi d'orientation. Les parlementaires sont d'accord dans leur ensemble à ce sujet.

L. ORVOEN